

**N° D'ORDRE : 2017-61**

## **MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER** **E X T R A I T**

### **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 29*  
*Présents : 25*  
*Pouvoirs : 3*  
*Excusés : 0*  
*Absents : 1*  
*Qui ont pris part*  
*à la délibération : 28*  
*Date de convocation : 21 mars 2017.*

SEANCE DU 27 MARS 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard – MME ROURE Simonne – M. MARIN Michel – MME GIOVANNELLI Marie-France (arrivée à 18H35) – M. BLANC Romain – MME DEFAUX Catherine (arrivée à 18H35) – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude – MME DEMIERRE Colette – MME ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – MME ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel – MME PICHARD Laure – MME MATHIVET Séverine – MME LABROUSSE Sylvie — M. GRAZIANI Frédéric – MME ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – M. CORNU François – M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : MME MONTAGNE Françoise à M. Le Maire — M. LHOMME BERNARD à M. BALLESTER – MME BALS Fabienne à M. HOEHN Gérard.

Absent : MME LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

### **16 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX**

L'équilibre du budget primitif 2017 s'établit à 64 295.83 €. Il se répartit comme suit :

• Section d'exploitation : 32 148.09 €

• Section d'investissement : 32 147.74 €

#### **1- L'exploitation :**

##### **• Les recettes:**

Elles correspondent :

- au résultat de fonctionnement reporté pour 17 148,09 € ;
- à la location saisonnière des 3 gîtes estimée en fonction des recettes engendrées l'année 2016 et des tarifs en vigueur (15 000 €).

##### **• Les dépenses :**

Elles correspondent :

- aux charges à caractère général pour 8 100 €, et notamment les frais de maintenance, d'entretien, les assurances, les fluides ;
- à une enveloppe de 3 000 € au titre des remboursements de frais de personnel au budget principal de la Commune ;
- aux dotations aux amortissements pour 2103,01 € ;
- au virement à la section d'investissement pour 18 945,08 €.

## 2- L'investissement :

### • Les recettes:

Les recettes correspondent au virement de section pour 18 945,08 €, aux encaissements de cautions ainsi qu'aux dotations aux amortissements.

### • Les dépenses :

Elles correspondent aux dépenses d'investissement nécessaires à la location des gîtes (mobiliers,...) et au remboursement des cautions.

Le Conseil délibérant, **DECIDE PAR 26 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER, M.PAPINIO)**

- d'approuver le budget annexe des gîtes communaux 2017 .

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 Mars 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,  
Gilles VINCENT